



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT 2 AU MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIERS MONTÉS ET POSÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU - LOT 1 MEUBLES D'EQUIPEMENT POUR L'ECOLE (SALLES DE CLASSE, ACCUEIL DE LOISIRS, SALLE DE RESTAURATION) PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DELAGRAVE

**DÉCISION N° AU-19-024
EN DATE DU 15 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-246 en date du 27 juillet 2018 de signer le marché pour l'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau – 34/36 rue de Mirabeau à Vincennes lot 1 meubles d'équipement pour les écoles (salles de classe, accueil de loisirs, salle de restauration) ;

VU la décision n°AU-18-386 en date du 14 décembre 2018 de signer l'avenant n°1 (notifié le 19/12/2018) au marché pour l'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau – 34/36 rue de Mirabeau à Vincennes – lot 1 meubles d'équipement pour les écoles (salles de classe, accueil de loisirs, salle de restauration) ;

CONSIDÉRANT le nécessaire ajustement de certains mobiliers à la configuration réelle des locaux après achèvement des travaux et le choix final des modèles de chaises opéré au sein du tarif contractuel.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°2 marché d'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirebeau – 34/36 rue de Mirabeau à Vincennes - lot 1 meubles d'équipement pour les écoles (salles de classe, accueil de loisirs, salle de restauration) avec la société DELAGRAVE, sise Espace Lognes – 8 rue Saint Claire Deville – 77437 MARNE LA VALLE Cedex 2, représentée par Monsieur Jean DELAGRAVE, Président Directeur Général.

Le montant en moins-value de l'avenant n°2 est de - 3 018,41 € HT (- 3 622,09 € TTC).

Le montant total du lot 1 pour la partie forfaitaire du marché, fixé à 87 977,31 € HT (105 572,77 € TTC) après avenant n°1, est ramené à 83 411,90 € HT (100 094,28 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190115-lmc1H5950H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/01/2019
Date de Publication : 15/01/2019